



Assemblée générale

Distr. générale
28 novembre 2022

Soixante-dix-septième session

Point 127 u) de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 21 novembre 2022

[sans renvoi à une grande commission (A/77/L.19)]

77/19. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [66/111](#) du 9 décembre 2011, par laquelle elle a octroyé le statut d'observateur à l'Initiative de l'Europe centrale,

Rappelant également ses résolutions [67/7](#) du 19 novembre 2012, [69/8](#) du 11 novembre 2014, [71/13](#) du 21 novembre 2016, [73/10](#) du 26 novembre 2018 et [75/7](#) du 23 novembre 2020, dans lesquelles elle a invité les institutions spécialisées et les autres organismes et programmes des Nations Unies à coopérer avec l'Initiative de l'Europe centrale afin de continuer de mener conjointement des activités en vue d'atteindre des objectifs communs,

Rappelant en outre les articles de la Charte des Nations Unies qui encouragent les activités visant à promouvoir les buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies grâce à la coopération régionale,

Saluant la participation active de l'Initiative de l'Europe centrale à l'instauration de la collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations internationales et régionales concernées, en vue de faciliter le développement politique et socioéconomique en tenant compte de tous les aspects importants de la question,

Reconnaissant la contribution de l'Initiative de l'Europe centrale, aux niveaux intergouvernemental, parlementaire, économique et local, au renforcement du multilatéralisme, à la promotion de la solidarité et à la construction d'une Europe unie, cohérente, sûre et stable, sans clivages et avec des valeurs communes, ainsi qu'à



l'avancement du projet politique de l'Initiative pour l'intégration européenne et la coopération pour le développement durable de tous ses États membres,

Prenant note des efforts déployés par l'Initiative de l'Europe centrale pour faire face aux défis actuels liés au climat, à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi qu'à ceux que pose l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, État membre de l'Initiative, qui provoque une tragédie humaine et entraîne des risques sans précédent pour les économies mondiales, notamment pour la sécurité énergétique et alimentaire,

Prenant acte du rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 75/7¹,

1. *Prend note avec satisfaction* de la déclaration commune adoptée par le Sommet des chefs de gouvernement des États membres de l'Initiative de l'Europe centrale à Budva (Monténégro) le 3 décembre 2021 sous la présidence du Monténégro, soulignant que les États membres de l'Initiative ne pourront parvenir au développement durable sans des engagements communs, des partenariats régionaux noués dans le cadre des partenariats mondiaux multipartites, des responsabilités partagées et des efforts collectifs pour apporter des contributions tangibles au Programme de développement durable à l'horizon 2030² et à ses objectifs de développement durable ;

2. *Prend note* des activités entreprises par l'Initiative de l'Europe centrale afin d'atténuer les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 pour ses États membres et se félicite de la capacité de l'Initiative à intervenir pour relever efficacement les défis liés à la santé, notamment grâce à une coopération consolidée avec le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, et en particulier de l'adoption conjointe de la Feuille de route pour la santé et le bien-être dans les Balkans occidentaux (2021-2025) de l'Organisation mondiale de la Santé lors du sommet des chefs de gouvernement des États membres de l'Initiative de l'Europe centrale sous la présidence du Monténégro en 2021 ;

3. *Prend note également* de la contribution apportée par l'Initiative de l'Europe centrale pour atténuer les graves conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, au moyen d'un soutien politique accru et d'une aide concrète à l'Ukraine et à son peuple ;

4. *Prend note en outre* des activités menées par l'Initiative de l'Europe centrale afin de relever les défis croissants liés au climat et à l'environnement et prend acte, à cet égard, de la déclaration commune des ministres de l'environnement sur la coopération dans le domaine de la gestion durable des déchets dans la région de l'Initiative de l'Europe centrale, adoptée sous la présidence du Monténégro en 2021, des efforts déployés pour renforcer la recherche collaborative dans le domaine des sciences de la Terre solide ainsi que des projets et activités visant à assurer une transition sans heurt vers une bioéconomie circulaire durable ;

5. *Note* les activités entreprises par l'Initiative de l'Europe centrale sous la présidence de la Bulgarie afin de renforcer la coopération régionale dans les domaines du redressement économique et social après la pandémie, d'améliorer la connectivité mettant l'accent sur les transports, les jeunes et leurs perspectives, notamment en ce qui concerne l'employabilité, de développer l'esprit d'entreprise et les compétences pour les transitions verte et numérique et de promouvoir la dimension locale de l'Initiative ;

¹ A/77/277-S/2022/606.

² Résolution 70/1.

6. *Prend acte* du plan d'action 2021-2023 adopté par l'Initiative de l'Europe centrale, notant qu'il a été élaboré conformément au Programme 2030, des efforts faits jusqu'à présent pour soutenir le Programme 2030 et les objectifs de développement durable ainsi que de l'engagement continu de l'Initiative de soutenir le rythme de la mise en œuvre du Programme 2030 ;

7. *Encourage* la poursuite d'activités consistant à dresser le bilan de la mise en œuvre du Programme 2030 par les États membres de l'Initiative de l'Europe centrale, telles que la conférence organisée par le Secrétariat exécutif de l'Initiative en 2021 sur le thème « Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable – échange de données d'expériences, bonnes pratiques et défis à relever pour réaliser les objectifs de développement durable, rôle de la coopération et des partenariats au niveau régional », ainsi que l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques afin de favoriser l'apprentissage mutuel et de lutter contre les difficultés, notamment dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

8. *Salue* les efforts déployés par l'Initiative de l'Europe centrale pour que les jeunes contribuent à promouvoir les objectifs de développement durable dans le cadre d'un programme spécifique intitulé « IMAGINE » – jeunes citoyens mobilisés en faveur du développement durable dans les régions de l'Initiative de l'Europe centrale et de l'Initiative adriatique-ionienne » et encourage la mise en œuvre d'autres initiatives axées sur les jeunes ;

9. *Prend note* de l'engagement de l'Initiative de l'Europe centrale dans les domaines de la culture et des médias, notamment en faveur du dialogue interculturel et de la liberté des médias, et prend note également de l'engagement en faveur de la diplomatie scientifique ;

10. *Note* les efforts continus déployés dans le cadre de l'Initiative de l'Europe centrale pour promouvoir un multilatéralisme efficace, rappelant que les menaces transnationales ne peuvent être éliminées que par la coopération et des actions conjointes et consciente que les crises doivent être gérées par des dirigeants énergiques et innovants ;

11. *Se félicite*, à cet égard, du rôle exercé par l'Initiative de l'Europe centrale en tant que promoteur d'une perspective axée sur des projets visant à renforcer la croissance économique et la stabilité de ses États membres, en plus du dialogue politique ;

12. *Apprécie* les efforts faits par l'Initiative de l'Europe centrale pour élaborer et mettre en œuvre des projets régionaux et transrégionaux communs, en coopération avec d'autres acteurs internationaux importants, et pour favoriser de vastes partenariats multipartites dans la région ;

13. *Salue*, à cet égard, la coopération fructueuse instaurée entre l'Initiative de l'Europe centrale et l'Union européenne, l'un des principaux bailleurs de fonds de ces projets, ainsi que les résultats positifs des projets, et appuie les efforts que fait l'Initiative pour prendre des mesures concrètes en vue de forger avec l'Union européenne de nouveaux partenariats mutuellement avantageux ;

14. *Se félicite* des relations que l'Initiative de l'Europe centrale entretient avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement par l'intermédiaire du Fonds de l'Initiative de l'Europe centrale financé intégralement par l'Italie qui offre essentiellement une assistance sous forme de dons pour certaines composantes de projets de coopération technique liés à de grandes opérations que la Banque effectue dans des États membres de l'Initiative qui ne sont pas membres de l'Union européenne, et de projets liés au renforcement des capacités et au partage de bonnes

pratiques entre les États membres de l'Initiative qui sont membres de l'Union européenne et ceux qui ne le sont pas, par l'intermédiaire du programme d'échange de savoir-faire de l'Initiative ;

15. *Se félicite également* du financement de petits projets multilatéraux dans les domaines prioritaires par le Fonds de coopération de l'Initiative de l'Europe centrale, auquel tous les États membres participent, et note que les activités soutenues par le Fonds de coopération et leurs résultats concrets contribuent également à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques en matière d'intégration européenne, notamment en ce qui concerne les politiques et les mesures visant à soutenir le développement durable, et se félicite en outre des efforts déployés pour renforcer cet instrument en redynamisant le Fonds de coopération ;

16. *Note* le rôle que les organes concernés de l'Initiative de l'Europe centrale, en particulier dans le cadre de ses dimensions parlementaires, économiques et locales, continuent de jouer dans le renforcement de la coopération multipartite dans la région ;

17. *Note également* les efforts faits par l'Initiative de l'Europe centrale pour inclure des parties prenantes telles que le monde universitaire et la société civile dans l'exécution de ses activités, renforçant ainsi les partenariats à plusieurs niveaux ;

18. *Note en outre* les efforts déployés par l'Initiative de l'Europe centrale pour renforcer sa coopération avec d'autres organisations et initiatives internationales et régionales, qui témoignent de sa détermination à promouvoir l'instauration de vastes partenariats multipartites dans la région ;

19. *Apprécie* la détermination de l'Initiative de l'Europe centrale à renforcer la coopération avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées et les autres programmes et organismes des Nations Unies, afin qu'ils participent les uns et les autres aux manifestations et aux réunions qui présentent un intérêt commun et élaborent conjointement des mesures et des projets axés sur des résultats concrets, et se félicite tout particulièrement, dans ce cadre, de la coopération établie entre l'Initiative et le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe ;

20. *Engage* les institutions spécialisées et les autres organismes et programmes des Nations Unies à établir une relation de coopération avec l'Initiative de l'Europe centrale en menant avec elle des activités visant à atteindre les objectifs qu'ils ont en commun ;

21. *Invite* le Secrétaire général à intensifier le dialogue avec l'Initiative de l'Europe centrale en vue de maintenir la coopération fructueuse et de faciliter la coordination entre les secrétariats ;

22. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-neuvième session, un rapport sur l'application de la présente résolution ;

23. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-neuvième session, au titre de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres », la question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale ».

39^e séance plénière
21 novembre 2022